

### **INFORMATION AUX PARENTS**

En conformité avec les mesures annoncées par le Président de la République le 12 mars 2020 afin de freiner la propagation du virus et de protéger les personnes les plus vulnérables, les établissements d'accueil des enfants de la Commune seront fermés à compter du lundi 16 mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, un service de garde périscolaire et ALSH sera mis en place par la Collectivité afin que les professionnels du secteur sanitaire et médico-social qui sont indispensables à la gestion de la crise sanitaire puissent faire garder leurs enfants et continuer d'aller au travail pour vous protéger et vous soigner.

**Aussi, je vous informe que nos structures n'accueilleront plus vos enfants à compter du lundi 16 mars.**

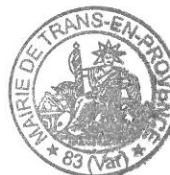
Pour les parents travaillant dans les structures ou exerçant les professions ci-dessous :

- **tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés** : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- **tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux** pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- **les professionnels de santé et médico-sociaux de ville** : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- **les personnels chargés de la gestion de l'épidémie** des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

Et qui n'auraient aucune possibilité de garde, la Commune pourra exceptionnellement accueillir votre enfant qui sera scolarisé, aux périscolaire et ALSH dans les conditions habituelles. Un service de restauration de scolaire sera assuré à la cantine de l'école élémentaire. Néanmoins, les menus annoncés pourront être modifiés compte tenu des circonstances (approvisionnement). Pour tout accueil au périscolaire ou l'ALSH pour les enfants concernés par cette mesure, vous voudrez bien contacter M. Bruno DE SANTIS au 06 24 02 02 18.

Salutations

Le Maire



  
Jacques LECOINTE